DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 février 2010 Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

<u>Présents</u>: MM. Charles DOTT, Jean Michel HATT, J-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ, J-Georges MEHL, Jean-Paul UHL, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER, Martine BUREL, Jeannette LANG

Absents: ---

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2009

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Approbation du Contrat de Territoire du Pays de la Zorn.

M. le Maire expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communes de communes, ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Il rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre, des opérations portées par la commune sont inscrites dans ce contrat.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009. Il sollicite l'autorisation du Conseil municipal de signer ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Hohfrankenheim

- approuve le contrat de territoire du Pays de la Zorn conclu pour la période 2010-2015 ;
- autorise le maire à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn ;
- **prévoit** cependant des dépenses supplémentaires dans le domaine des coulées de boues non encore estimables et sollicitera les demandes de subventions en conséquence.

3. Travaux d'extension par le SICTEU rue du Bourg

En vue du raccordement du réseau d'assainissement à la construction de MMme. BALLONGUE-BURGER rue du Bourg, le SICTEU exige une extension de réseau d'une quinzaine de mètres pour un coût de 4 500.- € H.T.

La commune ne pouvant instaurer de PVR en raison de la cession d'un are de terrain, prendra en charge ce coût compensé également par la taxe locale d'équipement.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent le Maire à signer la convention avec le SICTEU.

4. Renouvellement Convention ATESAT

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler la convention concernant l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'état pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire).

Après délibération, le conseil décide de souscrire à la mission d'assistance dans le cadre de l'ATESAT avec les missions complémentaires suivantes :

- assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- gestion du tableau de classement de la voirie
- étude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel d'excède pas 30 000 euros (hors tva) et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 euros (hors tva) sur l'année

et autorise M. le Maire à signer la convention.

5. Procès verbal d'arpentage Rue des Acacias

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de mettre à jour des propriétés de la Rue des Acacias. Pour ce faire, le devis concernant un procès verbal d'arpentage de détachement de parcelles a été demandé au Cabinet de géomètre KLOPFENSTEIN et SONNTAG

Après délibération, les membres de l'assemblée

- approuvent à l'unanimité le devis estimatif d'un montant de 867.- € H.T.
- confient ces travaux au Cabinet KLOPFENSTEIN et SONNTAG,
- autorisent M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. Remplacement de la porte d'entrée de l'appartement communal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins 1 abstention, le remplacement de la porte d'entrée de l'appartement situé au dessus de l'école. Les travaux ont été confiés à M. André BURGER, Menuisier à Hohfrankenheim. Les travaux d'un montant de 1 745.- € H.T. seront inscrits au Budget 2010 et M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces travaux.

7. Travaux Eglise

- M. le Maire informe que la Commission d'appel d'offres a étudié les différents devis reçus des entreprises suite aux souhaits de tous de procéder à la rénovation extérieure de l'église ainsi que la pose de vitraux d'art. Après délibérations, le Conseil a décidé à l'unanimité
- **d'accepter** le devis de la Maison HITTIER pour un montant de 22 027.58 € H.T. pour le ravalement des façades,
- **d'accepter** le devis de M.Thierry-Tristan RUHLMANN, Maître-verrier, pour la pose de cinq vitraux d'art pour un montant de 15 079.13 € H.T.
- d'inscrire la dépense au Budget 2010
- **d'autoriser** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires pour l'exécution de ces travaux, après validation de la prise en charge par le Conseil Général d'une subvention de 38 % prévu dans le Contrat de territoire.

Le Conseil presbytéral s'est engagé à verser un don pour le financement des vitraux.

8. Subvention à CARITAS Hochfelden

Le Maire fait part au Conseil d'une demande de subvention de la part de l'Association CARITAS Alsace (antenne Hochfelden).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'accorder une subvention de l'ordre de 50.- € à CARITAS Hochfelden pour l'année 2010.

9. Divers

- Lors de sa tournée pour le concours 2009 des Villes, villages et maisons fleuris, le jury de l'arrondissement a attribué à Hohfrankenheim un Grand Prix d'Arrondissement. La remise du prix aura lieu le 24 février prochain à Mutzig. Madame Marie-Claire BURGER représentera la Commune.
- Des devis sont en cours pour la rénovation du sol de la salle communale.
- En ce qui concerne le RPI aucune fermeture de classe n'est envisagée pour la prochaine rentrée 2011.
- L'expert de la Chambre d'Agriculture en matière de coulées de boues est prêt à rencontrer à nouveau les exploitants agricoles absents lors de la réunion du 20 janvier dernier.
- Le nettoyage de printemps est prévu le samedi 13 mars prochain à 9 heures.